

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2015-107 du 24 Septembre 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre septembre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 15 septembre 2015 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – M. BONIFACE – V. HERMANT – G. WATSON – V. CERF – D. TABARY – M. GORGUET -

MM. A. CHAUSSOY – B. DOBOEUF – L. GABRELLE – B. VAILLANT - Ph. GORGUET – B. BRONNIART – J.-Cl. MAYEUX – P. COLLE – D. REBOUT – E. BURDIAC – H. COPIN – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR – J.-L. CANDAT -

M. B. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. M.LEROY  
M. J.-Cl. MAYEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. A. DRUCBERT  
Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE  
M. E. BURDIAC, absent et excusé, a été suppléé par M. G. LUPA  
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-P. LEBRET

**OBJET :**      **Déploiement de solutions numériques dans les écoles du territoire**  
**Approbation Avenant N° 1 du Lot N° 2 du marché de fournitures et services**  
**Entreprise I-TECH**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté l'action de l'Intercommunalité dans le déploiement des usages du numérique suite à la mise en œuvre de la montée en débit du territoire. Cette action se décline par plusieurs projets : renforcement du rôle des cyber-centres dans les démarches d'initiation et de formation, déploiement de site portail pour l'Intercommunalité et les communes, dotation de solutions numériques dans les écoles du territoire.

Monsieur le Président rappelle la délibération 2015-089 du 8 juillet 2015 approuvant la passation d'un marché de fourniture et de services avec la Société I-TECH pour la dotation de 26 solutions numériques pour les classes primaires du territoire pour un montant HT de 108 741,67 € (lot n°1) et de 30 solutions numériques pour les classes maternelles pour un montant HT de 127 875,00 € (lot n°2).

Monsieur le Président expose ensuite que la décision de fermeture d'une classe maternelle programmée à la rentrée de septembre 2015 a été infirmée pour la commune de ST-LEGER-LES-CROISILLES et qu'il est donc nécessaire de doter cette classe maternelle d'un écran numérique interactif supplémentaire.

Monsieur le Président donne lecture de l'avenant n°1 pour le lot n°2 concernant la dotation de solutions numériques pour les classes maternelles qui prévoit la fourniture et la mise en service d'un écran numérique interactif supplémentaire pour un montant de 4 241,67 € HT (5 090,00 € TTC) représentant une augmentation de la masse du marché de 1,80 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver l'avenant n°1 concernant le lot n°2 pour la fourniture et la mise en service d'un écran numérique interactif supplémentaire pour la classe maternelle de l'Ecole de ST-LEGER-LES-CROISILLES passé avec la Société I-TECH , titulaire du marché ;
- d'approuver le montant financier de cet avenant qui s'arrête à la somme de 4 241,67 € HT (5 090,00 € TTC) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché,
- de solliciter le visa du Contrôle Administratif des Actes des Collectivités Territoriales de la Préfecture sur l'ensemble des pièces de ce marché,
- de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération dans le cadre du budget général de l'Intercommunalité (opération 11 section d'investissement)
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes mesures dans le cadre du déroulement de cette opération.

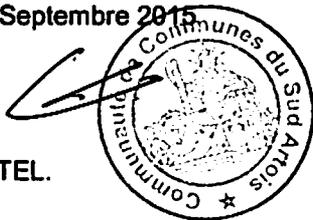
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 24 Septembre 2015 et transmission en Préfecture le 24 septembre 2015.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 24 Septembre 2015 et transmission  
en Préfecture le 24 Septembre 2015.

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

